

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2017



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme CHARRET-GODARD

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : M. DESEILLE (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme REVEL (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme MASLOUHI) - M. ROZOY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

**Membres absents** : M. MARTIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### 13 rue Louis Cailletet – Cession de deux garages

Monsieur Masson, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Il est rappelé que le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 26 juin dernier, la cession des locaux de l'ancienne crèche de la Colombière à la société Foncière « d'Habitat et Humanisme » qui n'a pas souhaité acquérir les deux garages attenants, sis 13 rue Louis Cailletet.

Monsieur et Madame BUZENET, voisins de la propriété, ont sollicité la Ville de Dijon pour l'acquisition de ces garages, libres d'occupation.

Leur maintien, dans le patrimoine municipal, ne présente aucune utilité pour la Ville. Aussi, il est proposé de procéder à leur cession.

Celle-ci interviendra moyennant le prix de 22 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Il est précisé que la Ville prendra en charge la division parcellaire et que la clôture existante, séparant les garages du bâtiment principal, sera attribuée en pleine propriété à Monsieur et Madame BUZENET.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la désaffectation et le déclassement du domaine public communal des deux garages situés 13 rue Louis Cailletet, cadastrés CZ n°115p, attenants à l'ancienne crèche de la Colombière ;

2 - décider leur cession à Monsieur et Madame BUZENET – 11 bis, rue Louis Cailletet – 21000 Dijon, moyennant le prix de 22 000 € avec attribution en pleine propriété de la clôture existante ;

3 - dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**